

Protection des données collectées dans le cadre des émissions de titres de créances négociables (NEU CP/ NEU MTN)

La Banque de France met à la disposition des émetteurs de titres négociables à court terme (**NEU CP** -Negotiable EEuropean Commercial Paper) et à moyen terme (**NEU MTN** - Negotiable EEuropean Medium Term Note) un portail internet pour l'élaboration et la publication de la documentation financière de leur(s) programme(s) d'émission.

Dans ce cadre, la Banque de France collecte des données à caractère personnel dont la liste est fournie dans le tableau ci-dessous. Ces données ne seront utilisées que dans les conditions strictement nécessaires à l'exercice des missions de la Banque de France sur le marché des titres de créances négociables.

La Banque de France se conforme aux dispositions légales et réglementaires : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

1. Données relatives aux personnes citées dans la documentation financière destinée à publication

Catégories de personnes concernées	Données à caractère personnel collectées par la Banque de France	Destinataires	Fondement juridique	Finalités	Durée de conservation des données
Membres de la direction de la société émettrice et, le cas échéant, du garant.	Nom, Prénom, Fonction	Public	Obligation légale : - Article D 213-12 du Code monétaire et financier ; - Article 7 de l'Arrêté du 30 mai 2016 portant réforme des titres de créance négociables	Publication de la documentation financière des programmes d'émission de TCN Contrôles de conformité par la Banque de France	Dès remise de la documentation de l'exercice N, la documentation de l'exercice N-1 n'est plus visible dans le portail. La Banque de France conserve les données pour une durée de dix ans.
Signataire(s) de la documentation financière : personne qui certifie les informations fournies par l'émetteur et, le cas échéant, par le garant.	Civilité, nom, prénom, Fonction, entité d'appartenance	Public	Obligation légale : 4° de l'article D 213-9 du Code monétaire et financier.		
	Signature manuscrite	Banque de France			
Contacts N.B. : les déclarants sont invités à fournir de préférence des contacts génériques plutôt que nominatifs	Civilité, nom, prénom Fonction, entité d'appartenance Adresse e-mail professionnelle Numéro de téléphone professionnel	Public	Obligation légale : 4° de l'article D 213-9 du Code monétaire et financier.		

2. Données relatives aux utilisateurs du portail

Catégories de personnes concernées	Données à caractère personnel collectées par la Banque de France	Destinataires	Fondement juridique	Finalités	Durée de conservation des données
Utilisateurs du portail membres du personnel de l'émetteur ou d'un tiers intervenant pour le compte de l'émetteur (en tant que tiers rédacteur, agent domiciliataire ou garant).	<p>Données d'identification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Civilité, nom, prénom - Fonction, Direction - Numéro de téléphone professionnel - Adresse e-mail professionnelle - Rôle de l'entité d'appartenance de l'utilisateur (émetteur, garant, agent domiciliataire ou tiers rédacteur) - Profil sous lequel l'utilisateur est enregistré sur le site (administrateur, responsable, rédacteur ou relecteur) <p>Données d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifiant (sous forme d'adresse e-mail) - Mot de passe - Statut (actif/inactif), à la main de l'administrateur <p>Données de connexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logs de connexion - Date de dernière connexion 	<p>Banque de France.</p> <p>Utilisateur externe ayant le profil d'administrateur (accès à toutes les données du groupe d'utilisateurs qu'il a lui-même créé, sauf identifiant, mot de passe et logs de connexion)</p> <p>Autres utilisateurs externes (accès limité aux données d'identification des utilisateurs du même groupe d'utilisateurs, ainsi qu'à la date de dernière connexion de l'utilisateur lui-même)</p>	Mission relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie la Banque de France, en vertu de l'article L213-4 du Code monétaire et financier.	Connaître l'identité des personnes physiques déposant la documentation financière pour le compte de l'émetteur, à fins de gestion opérationnelle du service et de contrôle.	<p>Les données d'identification de l'utilisateur ainsi que les données d'administration de son compte sont conservées jusqu'à la suppression de son compte par l'utilisateur lui-même ou par l'administrateur du groupe auquel il appartient.</p> <p>Les logs de connexion sont conservés par la Banque de France pendant 7 jours.</p> <p>La date de dernière connexion est conservée jusqu'à la suppression du compte de l'utilisateur.</p>

Il est de la responsabilité de l'émetteur et, le cas échéant, du garant, du tiers rédacteur, de l'agent domiciliataire, d'informer leurs personnels respectifs de la transmission des données les concernant à la Banque de France et des modalités d'exercice de leurs droits.

La personne concernée peut faire valoir ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation dans le cadre prévu par la réglementation en adressant à la Banque de France, Direction de la Mise en Œuvre de la Politique Monétaire, Service des Titres de Créances négociables, une demande revêtue de sa signature, accompagné d'un justificatif d'identité en cours de validité :

- Par courriel : NEUCPMTN.ISSUERS@banque-france.fr

- Par courrier : **BANQUE DE FRANCE**

Direction de la Mise en Œuvre de la Politique Monétaire
Service des Titres de Créances Négociables
Code courrier : S2B-1134
31 Rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Les personnes concernées disposent en outre de la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Les Coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : 1200-DPD-delegue-ut@banque-france.fr.